

**ARTICLE 3 OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR**

L'organisateur assurera le service général du lieu, l'accueil, la sécurité. En sa qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises; de son personnel attaché à l'organisation.

L'organisateur s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité.

**ARTICLE 4 PRIX**

L'organisateur s'engage à verser au concepteur des activités artistiques une somme de 7 000€ TTC (hors TVA) correspondant aux devis de l'association.

**ARTICLE 5 MODALITES DE PAIEMENT**

Le règlement des sommes prévues en article 4 sera effectué de la manière suivante :

30 % à la signature du présent contrat

Le solde à l'issue de la manifestation sur présentation d'une facture.

Un RIB est nécessaire pour permettre le virement.

**ARTICLE 6 ASSURANCES**

Le partenaire s'engage à contracter une assurance en responsabilité civile couvrant les risques corporels liés à la présentation des œuvres.

L'organisateur s'engage à souscrire une assurance couvrant tous les risques liés à l'organisation de l'installation.

**ARTICLE 7 ANNULATION DU CONTRAT**

Le présent contrat se trouverait suspendu ou résolu de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Toute annulation du fait de l'une ou l'autre des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière à la date de rupture du contrat.

**ARTICLE 8 DROITS A L'IMAGE**

Le partenaire autorise la Ville de Toulouse à reproduire et diffuser l'œuvre sur tous supports, à des fins non commerciales, en mentionnant le nom du concepteur.

**ARTICLE 9 LITIGES**

En cas de litige portant sur l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre, à défaut d'accord à l'amiable, à l'appréciation du tribunal administratif de Toulouse

Fait à Toulouse, le 11/06/2012

En 5 exemplaires

Pour La mairie de Toulouse,

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

*Lu et approuvé*  
